

Royaume du Maroc



PLAN MAROC VERT : PROJET PILIER II « AGRICULTURE SOLIDAIRE ET INTEGREE AU MAROC »

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU SOUS-PROJET ASIMA DE VALORISATION DES PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES

Octobre 2015

Version définitive

TEAM MAROC - EDIC

SOMMAIRE

1. CADRE DU PROJET	3
2. DESCRIPTION DU PROJET	4
2.1. CONSISTANCE	4
2.2. SITUATION DU PROJET.....	4
2.3. LES BENEFICIAIRES	5
3. CADRE INSTITUTIONNEL.....	6
4. LEGISLATION ENVIRONNEMENTALE	6
4.1. PRINCIPALES LOIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU NIVEAU NATIONAL.....	6
4.2. CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX.....	6
4.3. POLITIQUES DE SAUVEGARDE STIPULEES PAR LA BANQUE MONDIALE.....	7
5. SITUATION INITIALE DE REFERENCE.....	8
6. RAPPEL DE LA SITUATION DE REFERENCE ET REVUE DES IMPACTS.....	9
6.1. IMPACTS PENDANT LA PHASE DE CONSTRUCTION	9
6.2. IMPACTS ET RISQUES PENDANT LA PHASE D'EXPLOITATION	9
7. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	12
7.1. MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	12
7.2. CADRE OPERATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS NEGATIFS ET D'AMPLIFICATION DES IMPACTS POSITIFS.....	13
7.3. PROGRAMME DE SUIVI	13
7.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET DES ACTEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PGES	18
8. PERCEPTION DES BENEFICIAIRES	18
ANNEXES.....	20
ANNEXE 1 : PV ET FICHES DE PRESENCE DES CONSULTATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES, REALISEES EN 2012 ..	20
ANNEXE 2 : PV DE LA REUNION DE CONCERTATION SUR LES RECOMMANDATIONS DU PGES, TENUE EN OCTOBRE 2015.....	23

1. CADRE DU PROJET

Dans le cadre du Pilier II du Plan Maroc Vert, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), apporte son appui à la réalisation d'un nouveau Projet ASIMA « Agriculture Solidaire et Intégrée au Maroc ». Ce projet a pour objectif d'appuyer une agriculture solidaire, intégrée, durable et participative au niveau des régions semi-arides du Maroc. Les deux régions choisies sont la région de Marrakech Tensift Al Haouz et la région de Sous Massa Draa.

De manière transversale à toutes ses interventions, ce projet affiche la nécessité de l'inscription des actions dans la durabilité à travers la préservation des ressources naturelles. En effet, le projet ASIMA considère en priorité les deux axes stratégiques du FEM ; la gestion durable des terres et la préservation de la biodiversité qui constitue le défi majeur dans les zones d'intervention du Pilier II.

Pour chaque sous-projet ASIMA, y compris le présent projet, une Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) a été réalisée. Elle avait pour objectifs l'identification et l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux qui pourraient être générés par la mise en œuvre et l'exploitation du sous projet. Pour les impacts négatifs, cette EIES a proposé des mesures d'atténuation et de réduction des risques. Avant d'entamer les réalisations, la Banque mondiale a recommandé la finalisation des PGES élaborés dans le cadre des EIES de tous les sous-projets, y compris le présent de **«Valorisation des Plantes Aromatiques Et Médicinales (PAM) dans le cercle de Ait Bahá »** au niveau de la région de Souss Massa Daraa.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Consistance

Le projet de valorisation des PAM programmé dans le cadre d'ASIMA, vise à organiser les agriculteurs autour d'une unité de valorisation, et à améliorer leur production par le lancement d'une étude sur les PAM et la formation.

Les activités programmées sont : i) Achat du matériel technique (une unité de séchage des plantes aromatiques et médicinales) ii) Achat de petit outillage et fournitures agricoles (petit matériel agricole de collecte des plantes aromatiques et médicinales), iii) Achat de sacheries et produits d'emballage, iv) Etudes relative à la construction de l'unité de séchage des plantes aromatiques et médicinales

Le projet ASIMA prévoit aussi des ***actions d'appuis*** pour renforcer les capacités des bénéficiaires. Ces actions consisteront en :

- L'organisation de journées d'animation
- Voyages pour les bénéficiaires
- Formation continue
- Matériel de récolte et de collecte
- Appui en aval (commerce, promotion, marketing) et support de communication

Les parties études et formations ont été entamées. Par contre la mise en œuvre des unités n'a pas encore eu lieu.

2.2. Situation du projet

Le projet est étendu dans le cercle de Ait Bahae et concerne les communes rurales de Ait Baha, Ait M'zal, Targa N'touchka, Tizi N'takoucht, Sidi Abdellah El Bouchouari, Aouguenz, Ait Wadrim, Hilala, Tassegdelt, Tanalt et Idaougnidif. Ces communes et ce cercle relèvent de la Province de Chtouka-Ait Baha. Dont la carte de découpage est présentée ci-après.

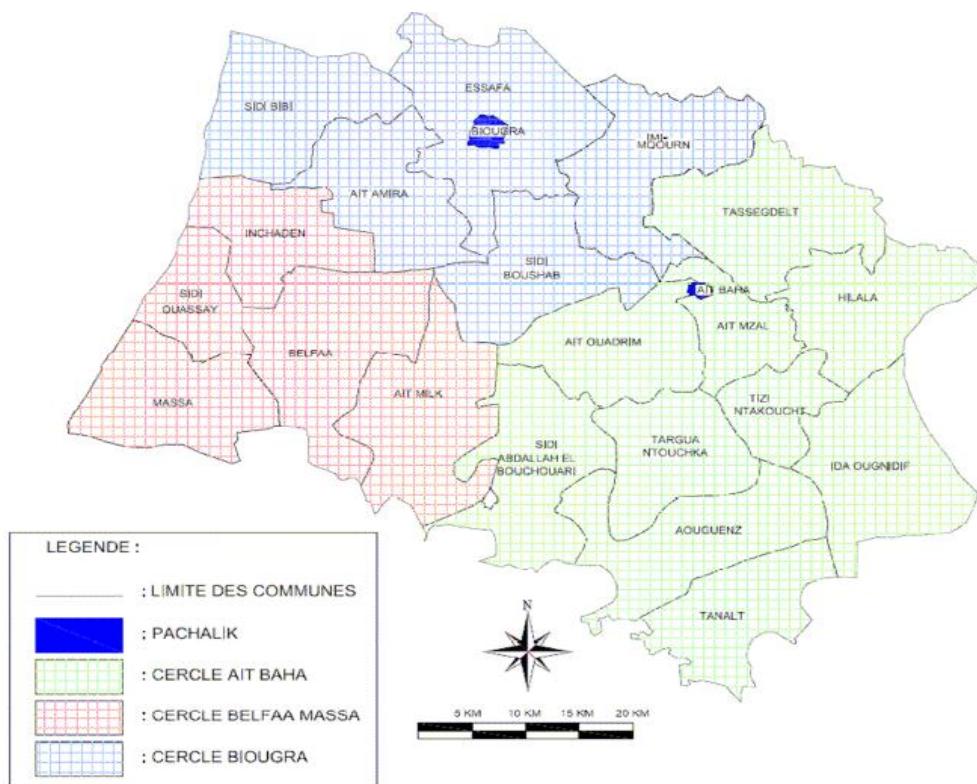


Figure 1 : Situation administrative du projet ASIMA (PAM)

2.3. Les bénéficiaires

La sélection des bénéficiaires a été faite selon les étapes suivantes :

- Identification, avec ou par les services de l’Agriculture (DRA, DPA et CT), des Organisations Professionnelles (OP), associations, coopératives ou union de coopératives, bénéficiaires des actions dans le cadre du pilier 2 ;
- Identification des actions réalisées ou à réaliser dans le cadre du pilier II, concernées par le projet ASIMA, ainsi que leur localisation ;
- Concertation et validation avec les bénéficiaires des actions ASIMA et des sites de leur implantation.

Le PV de la dernière réunion tenue sur site est donné en annexe. La réunion tenue avait pour objectif d’entériner avec les bénéficiaires les recommandations formulées dans le PGES.

3. CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel lié au projet est composé des acteurs suivants :

- Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime (MAPM)
- L'Office National de Sécurité Sanitaire des Aliments (ONSSA)
- L'Office National Du Conseil Agricole (ONCA)
- Ministère délégué auprès du Ministre de l'énergie, des Mines, de l'Eau, et de l'Environnement, chargé de l'environnement
- Les Agences de Bassins Hydrauliques relevant du Ministère délégué auprès du Ministre de l'énergie, des Mines, de l'Eau, et de l'Environnement, chargé de l'eau.
- Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD)
- Autres acteurs concernés
- Ministère du commerce extérieur
- Ministère de l'industrie
- CRI

4. LEGISLATION ENVIRONNEMENTALE

On se propose de donner ci-après les principaux textes légaux faisant partie de l'arsenal juridique développé en matière de protection de l'environnement en réponse à la dégradation soutenue de la qualité des ressources naturelles et à leur raréfaction.

4.1. Principales lois pour la protection de l'environnement et le développement durable au niveau national

- Loi 11-03 relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement
- Loi-cadre 99-12, relative à la charte nationale de l'environnement et du développement durable
- Loi 12-03, relative aux Études d'Impact sur l'Environnement et ses décrets d'application
- La Loi 10-95 sur l'eau
- Loi 28-00, relative à la gestion des déchets
- Loi 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air
- Normes de qualité des produits alimentaires
- Loi sur la biodiversité

4.2. Conventions et accords internationaux

Le Maroc a signé et ratifié les principales conventions internationales en matière d'environnement. Celles en relation directe ou indirecte avec le projet objet de cette EIE sont relatées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Conventions internationales signées et ratifiées au Maroc (liste non exhaustive)

Intitulé	Date d'entrée en vigueur de la Convention	Entrée en vigueur pour le Maroc	Date de publication
Convention pour l'établissement de l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la protection des plantes	18-4-951	27-10-1972	B.O. N° 3214 du 5-6-1974
Convention internationale pour la protection des végétaux	3-4-1952	12-10-1972	B.O. N° 3204 Du 27-03-74
Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	16-6-1969	14-12-1977	B O n° 3494 Du 17-10-1979
Convention pour la protection du patrimoine mondial	16-11-1972	28-1-1976	B O n° 3371 Du 8-6-1977
Convention sur la diversité biologique	29-12-1993	19-11-1995	BO n° 5758 Du 6-8-2009
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification en particulier en Afrique		5-2-1997	B O n° 4514 Du 4-9-1997

4.3. Politiques de sauvegarde stipulées par la Banque mondiale

Les politiques opérationnelles de sauvegarde environnementale et sociale appliquées par la Banque mondiale sont les suivants :

Les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale consistent en des Politiques Opérationnelles (PO) et des Procédures de la Banque. Elles ont été élaborées dans le but de protéger l'environnement et la société des méfaits et risques potentiels induits par les politiques, les programmes et les projets de développement. Elles incluent :

- Evaluation environnementale (PO 4.01/PB 4.01)
- Déplacement involontaire de personnes (PO 4.12/PB 4.12)
- Lutte antiparasitaire (PO 4.09)
- Forêts (PO 4.36/PB 4.36)
- Habitats naturels (PO 4.04/PB 4.04)
- Sécurité des barrages (PO 4.37/PB 4.37)
- Populations autochtones (PO 4.10)
- Projets relatifs aux voies d'eau internationales (PO 7.50)
- Projets dans des zones en litige (PO 7.60)

La politique opérationnelle déclenchée est la PO 4.01, relative l'évaluation environnementale.

Eu égard à cette politique, ce projet, ayant déjà fait l'objet d'une EIES, génère des impacts négatifs maîtrisables, très localisés et réversibles ce qui le place dans la catégorie B, selon la classification de la Banque mondiale, et se limitera ainsi à un Plan de Gestions environnementale et sociale (PGES).

5. SITUATION INITIALE DE REFERENCE

Cette situation a été décrite en détail dans le rapport de l'EIES. Ci-après, on rappelle l'essentiel de cette situation.

Le climat de la région est aride à semi-aride. Il est influencé par plusieurs facteurs : le relief, la côte océanique et le Sahara. L'intensité de l'aridité augmente au fur et à mesure que l'on se déplace de l'ouest vers l'est.

La zone étant montagneuse, il y a développement de plantes aromatiques et médicinales de grande vertu (armoise, thym, ...) dans un milieu exempt de pesticides et autres produits chimiques, ce qui en fait des produits d'excellence, bio ainsi que leurs huiles essentielles ou leurs extraits.

Les sols sont superficiels et moyennement profonds (20 à 40 cm) ayant pour la majorité une texture à tendance légère en surface et fine en profondeur, à l'exception des sols des périphéries irrigués qui ont une texture équilibrée.

Les ressources en eau dans cette zone du Maroc se font rares et reposent sur les quelques précipitations, qui font que seules des variétés de plantes peuvent exister dans cette région du Royaume.

Les activités de la population sont la conséquence de l'aridité du climat. Elles se reposent sur l'élevage du caprin, la cueillette et la valorisation des produits locaux, l'élevage apicole, le commerce et une maigre agriculture céréalière.

Le développement des plantes aromatiques et médicinales est donc un projet bienvenu dans la région.

6. RAPPEL DE LA SITUATION DE REFERENCE ET REVUE DES IMPACTS

6.1. Impacts pendant la phase de construction

La construction de bâtiments doit répondre à des exigences et des normes réglementaires, la phase de construction généreraient des impacts et des nuisances communs aux chantiers de construction. Il s'agit notamment de :

- *L'émission des poussières*
- *Le bruit*
- *Les risques d'accidents*
- *Les déchets liquides et solides (huiles usagées, déchets de matériaux de constructions, etc.)*

Etant donnée, la faible taille de l'unité de séchage, ces impacts sont jugés, d'importance mineure et temporaire. Les impacts sur la dégradation des sols et la biodiversité sont insignifiantes.

6.2. Impacts et risques pendant la phase d'exploitation

Les impacts susceptibles d'être générés en phase d'exploitation peuvent être récapitulés comme suit :

- Génération de résidus végétaux et déchets d'emballage
- Risques d'émission de mauvaises odeurs (pollution air)
- Risques de pollution du sol et des eaux par les déversements des huiles essentielles
- Risques d'apparition de conflit entre les bénéficiaires et les petits éleveurs locaux lors des périodes de cueillettes ;
- Risque d'épuisement des ressources des PAM suite au surpâturage et par conséquent diminution de rendement de l'unité.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des éléments du milieu qui seront impactés par le sous projet ASIMA, avec une analyse comparative entre la situation de référence et la situation attendue, et l'écart qui en résulte.

Tableau 2 : Situation de référence et situation attendue sur le plan environnemental

Composante	Sous composante	Situation de référence	Situation attendue
Sol	Qualité des sols	Sols pouvant être dégradés par une mauvaise exploitation des PAM	La valorisation des PAM et le dégagement d'une valeur ajoutée constitue une motivation pour la sauvegarde
	Fertilité des sols	Sols fertiles mais pauvres en matière organique et peu profonds	Amendement des sols par les résidus végétaux ou par compost produit à partir de ces résidus végétaux améliorant ainsi la fertilité initiale des sols.
Air et paysage	Nuisances olfactives et paysage	Paysage pouvant être détérioré par amoncellement des résidus végétaux et qualité d'air dégradée par des gaz à effet de serre diffus	Valorisation des résidus végétaux
Faune (abeilles)	Les abeilles butinent dans les fleurs des PAM	L'étendue des plantes est assez importante	Situation pouvant s'améliorer sur le plan qualitatif et quantitatif suite à la productivité des PAM pour la production des huiles essentielles
Economie	Le développement des PAM implique le développement de l'économie du miel	La production du miel existe dans la zone de l'étude	Cette production pourrait être bonifiée suite au développement des PAM
Construction des aires de séchage des PAM à l'abri de la lumière	Travaux de construction des abris de séchage	La zone de séchage n'est pas existante dans l'état actuel	Les travaux de construction engendreront des nuisances de bruit, poussières, mais de manière peu significative
Exploitation des unités de PAM	Qualité de l'air	Actuellement l'exploitation des PAM se fait de manière artisanale et limitée	L'exploitation de l'unité de séchage et production des essences engendrera des nuisances atmosphériques

D'après ce tableau, il ressort que les impacts du sous projet ASIMA sont positifs sur l'ensemble des composantes de l'environnement. Cependant une production plus propre des huiles essentielles permettrait de mieux réussir ce projet dans un contexte écologiquement durable.

Tableau 3 : Situation de référence et situation attendue sur le plan social

Composante	Situation de référence	Situation attendue
Niveau de maîtrise de la technique	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne maîtrise de la technique de valorisation des PAM en huiles essentielles ; - Non maîtrise technique du séchage des PAM 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une unité de séchage - Formation prévue - Maîtrise des conditions climatiques de séchage des plantes - Assistance technique à l'analyse des rendements et des fragrances en selon les conditions de séchage
Ressources des PAM	Présence des petits éleveurs locaux bénéficiant des ressources de PAM	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Risque d'éclatement de conflit entre les parties prenantes ✓ Risque de surexploitation des ressources de PAM
Revenu et niveau de vie des agriculteurs	Collecte, transport et séchage des PAM non maîtrisés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'une unité de séchage ✓ Formation prévue ✓ Amélioration des revenus suite à l'amélioration de la productivité
Organisation des bénéficiaires	Organisation sous forme de coopératives	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fédération des coopératives ✓ Réduction des coûts de production ✓ Maîtrise de la qualité
Commercialisation du produit	La commercialisation se fait de manière individuelle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Acquisition de matériel d'emballage et d'étiquetage (amélioration de la valeur ajoutée) ✓ Augmentation de la masse critique de la production ce qui diminue le coût de production
Relation avec l'administration et d'autres partenaires	Contrat avec un nombre limité de partenaires	Permettra le déclenchement d'autres opportunités de projets avec d'autres partenaires
Emballage des PAM et leurs huiles essentielles	Les produits des PAM sont peu optimisés sur le plan de l'emballage valorisé	Emballages et design étudiés pour plus d'attractivité des produits

7. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

7.1. Mesures de gestion environnementale et sociale

Mesures d'atténuation des risques à l'amont sécurisant le projet

Il est clair que le PGES cible les impacts, les mesures d'atténuation et les moyens à mettre en œuvre pour minimiser l'impact environnemental et social. Cependant, en amont, il est opportun de mettre en place un certain nombre de mesures visant à sécuriser d'abord le projet, faute de quoi il se trouverait menacé et par là, ses impacts sociaux.

Les moyens à mettre en œuvre seraient :

- ✓ La durabilité des étendues des PAM par leur sauvegarde
- ✓ La maîtrise du pastoralisme, véritable ennemi du projet
- ✓ L'exploitation, si possible, par les seuls riverains de la zone, ayant bénéficié historiquement de cette activité

Mesures d'atténuation des impacts du projet (phase travaux)

- i. Organisation du chantier et adoption des bonnes pratiques ;
- ii. Arrosage des aires de travaux et limitation de l'émission du bruit ;
- iii. Bonne gestion des déchets.

Mesures d'atténuation des impacts du projet (phase exploitation)

- i. Circonscription des activités de production des huiles essentielles pour éviter l'épandage des produits et la pollution des sols,
- ii. Planification de la collecte des PAM pour une efficience du projet et une durabilité de l'activité
- iii. Valorisation des résidus végétaux dans l'alimentation du bétail ou le compostage
- iv. Maîtrise du séchage en fonction des conditions climatiques pour éviter les nuisances olfactives
- v. Maîtrise du séchage pour le contrôle de qualité des produits fabriqués
- vi. Mise en place d'un accord impliquant les différents acteurs concernés et régissant les liens entre eux, en relation avec le mode d'exploitation des terrains des PAM.

Mesures de bonification des impacts positifs

Les impacts positifs potentiellement attendus sont d'ordre économique. Ces impacts peuvent être amplifiés par certaines bonnes pratiques, énumérées ci-après :

- i. Collecte et rendement maîtrisé et pérenne
- ii. Formation et assistance techniques des coopérants et des agriculteurs à la cueillette des plantes et leur séchage. Il est connu que les plantes offre une meilleure composition chimique pour une période donnée dans l'année et dans la journée. Ce sont ces conditions qui doivent être maîtrisées pour un meilleur produit
- iii. Planification de la cueillette pour un meilleur développement des activités connexes des PAM (miel)
- iv. Marketing et procédures de qualité pour l'emballage et l'amélioration de l'attractivité des produits

7.2. Cadre opérationnel de mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts négatifs et d'amplification des impacts positifs

Le tableau 4 relate le cadre opérationnel de mise en œuvre de ces mesures.

7.3. Programme de suivi

Le tableau 5 relate le programme de suivi des mesures préconisées par le PGES.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU SOUS-PROJET ASIMA DE VALORISATION DES PAM

Tableau 4 : Cadre opérationnel de mise en œuvre des mesures préconisées par le présent PGES

Mesures	Responsable de la mise en œuvre	Parties prenantes	Echéancier	Coût et source de financement
Mesures d'atténuation des impacts négatifs				
Circonscription des activités de production des huiles essentielles pour éviter l'épandage des produits et la pollution des sols. Il s'agit d'une dalle étanche d'environ 50 m ² de 10 cm d'épaisseur	Coopérative	Coopérative, DPA, Service régional de l'environnement, ABHSM	A la construction de l'unité	5000 dhs
Planification de la collecte des PAM pour une efficience du projet et une durabilité de l'activité, selon le calendrier optimal	Associations et coopérative	DPA, Associations, HCEFLCD	Période de la collecte dès la première année	Aucun
Valorisation des résidus végétaux dans l'alimentation du bétail ou le compostage (zone aménagée pour le compostage)	Associations et coopérative	Associations et coopérative	Dès la première année	20 000 dhs
Maîtrise du séchage en fonction des conditions climatiques pour éviter les nuisances olfactives (formation aux bonnes pratiques)	Coopérative et associations	Coopérative et associations DPA	Dès la première année	15 000 dhs
Maîtrise du séchage pour le contrôle de qualité des produits fabriqués	Coopérative et associations	Coopérative et associations DPA, FENAGRI ¹	Dès la première année	15 000 dhs

¹ Fédération nationale des industries agroalimentaires

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU SOUS-PROJET ASIMA DE VALORISATION DES PAM

Mesures d'amplification des impacts positifs				
Collecte et rendement maîtrisé et pérenne	DPA et associations	DPA et associations	Dès la première année	
Formation et assistance techniques des coopérants et des agriculteurs à la cueillette des plantes et leur séchage.	DPA et associations	DPA et expertise de l'IAV	Dès la première année	30 000 dhs
Etablissement d'un contrat organisant les droits et obligations de tous les acteurs concernés : éleveurs, préleveurs de la ressource PAM et bénéficiaires	Les acteurs concernés	DPA, Association, et acteurs concernés	Avant le commencement du projet	Aucun
Planification de la cueillette pour un meilleur développement des activités connexes des PAM (miel) et en compatibilité avec d'autres activités	DPA et associations	DPA et expertise de l'IAV	Dès la première année	
Marketing et procédures de qualité pour l'emballage et l'amélioration de l'attractivité des produits	DPA et associations	DPA, MCE, expertise en marketing et packaging	Dès la première année	30 000 dhs

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU SOUS-PROJET ASIMA DE VALORISATION DES PAM

Tableau 5 :Programme de monitoring de mise en œuvre des mesures préconisées par le présent PGES

Activités concernées	Risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels	Mesures d'atténuation préconisées	Indicateur(s) de suivi	Responsable du suivi	Fréquence du suivi	Source de financement
Cueillette des PAM	Interférence avec la culture des abeilles et de ce fait la production du miel	Planification de la cueillette pour préserver la nourriture des abeilles	Quantité de miel produite Réaction des apiculteurs	DPA	1 fois par an	DPA
Gestion des ressources de PAM	Risque de conflit entre les bénéficiaires et les éleveurs Risque d'épuisement due à une surexploitation et/ ou surpâturage	Etablissement d'un accord entre les différents acteurs concernés, permettant une bonne gestion de ressources de PAM et assurant leur durabilité	Conflits entre les différents acteurs concernés Disponibilité des ressources de PAM	DPA	1 fois par an	Budget de suivi et d'évaluation du Sous-Projet ASIMA
Unité de séchage des PAM.	Utilisation d'un séchage naturel. Aucun impact négatif prévisible.	Néant	Néant			
Production des huiles essentielles séchées	Génération de résidus végétaux Déchet solide Risques d'émission de mauvaises odeurs (pollution air)	Valorisation des résidus végétaux	Qualité du compost et du sol amendé	Les bénéficiaires, assistés par la DPA et la DRA	Vérification tous les deux ans	Budget de suivi et d'évaluation du Sous-Projet ASIMA

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU SOUS-PROJET ASIMA DE VALORISATION DES PAM

	Consommation du terrain par l'emprise de l'unité de séchage.	Le terrain est la propriété des coopératives agrégateurs des autres associations des bénéficiaires.	Superficie allouée à l'unité de séchage bassins (m2), respectant les plans initiaux	Coopérative/CT et DPA	Une fois avant le lancement du projet	Acquisition par les bénéficiaires
Production des huiles essentielles	Risques de pollution du sol et des eaux par les déversements des huiles essentielles	Création d'une zone de confinement des produits emballés	Nombre de déversements constatés et tenue d'un registre de visites pour détection des fuites Historique des déversements accidentels	Coopératives	Toute la période de production	Coopérative
Emballage des huiles essentielles	Déchets de verre et plastiques si utilisés comme emballages	Collecte et valorisation du verre	Quantité de déchets d'emballage	Pendant la période de production	coopératives	Non significatif
Formation des agriculteurs sur les techniques et conduite du séchage des PAM	Aucun impact négatif.	Néant	Néant			

7.4. Renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs pour la mise en œuvre du PGES

La mise en œuvre du PGES a tous les atouts pour avoir lieu. Les acteurs en lien avec ce projet sont la DRA, l'ONSA, HCEFLCD et le commerce extérieur (si besoin). Par conséquent ces entités doivent coordonner et être saisies pour l'accompagnement du projet. Leur mise à niveau sur le plan packaging et process est indispensable pour pourvoir suivre avec efficience un tel projet.

Pour assurer la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES), préalable à la durabilité du sous-projet et sa reproductibilité, il s'avère nécessaire de consolider le processus de mise à niveau initié par un plan de renforcement des capacités dédiées à ce PGES.

Tableau 6: Plan de renforcement des capacités – PGES

Action de RC	Contenu sommaire	Bénéficiaires
Renforcement des capacités des institutions agricoles au niveau central et au niveau de la région du Projet		
Évaluation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre réglementaire - Protection de la biodiversité - Sécurité alimentaire - Qualité 	ADA et DRA, ONSA, HCEFLCD
Renforcement des capacités des bénéficiaires (Voir actions formulées en tant que mesures d'assistance et d'accompagnement)		
Elaboration des fiches techniques (maintenance et bonnes pratiques de valorisation et de packaging) et formation		Coopératives
Mise en place d'un protocole de maintenance		Coopératives
Formation sur les plantes aromatiques et médicinales		Coopératives et associations
Sensibilisation sur les risques de surpâturage et / ou de surexploitation		Les acteurs concernés

8. PERCEPTION DES BENEFICAIRES

L'échange avec les bénéficiaires et les représentants de la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) et des CT lors de la visite de terrain a permis de faire les constats suivants :

- Les retombées positives des PAM, aussi bien sur le plan environnemental que social, sont bien connues dans la région.
- La valorisation des PAM suscite l'intérêt des bénéficiaires, qui sont d'ailleurs conscients du potentiel et des avantages qu'il présente ; pour cette activité comme pour les activités connexes
- Les bénéficiaires ont exprimé leur engagement pour la réussite des projets.

Le PV de la consultation des bénéficiaires lors de la réalisation de l'EIES, en 2012, est repris en annexe 1 de ce présent PGES. Ce PV montre l'adhésion des bénéficiaires et leur intéressement par rapport aux impacts socio-économiques positifs du projet.

Une autre consultation avec les bénéficiaires a eu lieu en octobre 2015. L'objectif étant de discuter avec eux les conclusions de l'étude, ainsi que les impacts générés par le projet et les mesures d'atténuation. Le PV de cette consultation est au niveau de l'annexe 2.

Annexes

Annexe 1 : PV et fiches de présence des consultations avec les parties prenantes, réalisées en 2012

استوكه أيدا باها في 2012/06/05

مخصوص بالمجتمع

بعد الترحيب بالحضور وتعريفه في الاطبع مع طرفه ممثل
المدرسة الفلاحية بأيدا باها، وشرح الهدف
المتردج مع طرفه المتعلّق ببيان الامانة المتعلقة
بتحليلات الارض لتحديد الدعم لسلمة الامانة
الحضرية والبيئية قم نقاش عنى وشرح
مستفيض طبقت عليه النقاش الثالثة.

- ١- تحيى اف تتحقق مطالبة الاعتداد العقارية
والطبيعية ونتائج الزراعة له تأثيرات
اجابية على البيئة والساكنة.
- ٢- الوحدات المختصة مطالبه هذلا متساب
لبعض لها أي تأثير على العقاريات، ولهذه
الوحدات مسؤولية طرفها التحوار، ينعكس
ذلك على التحواريات التي
- ٣- وتحدد راهستارة اف هذلا التحواريات التي
اطار اتحاد التحواريات «Agrigateco»
الاسكاني والطبيعي والغير في اقسام انجاز
وحدة طفناجية في اطار منظمة انجاز بالجهة
وتهم الاتفاقي على التوصيات الثالثة:
- ٤- اتجاه حل مسئللة تقليل معهود عيادي
- ٥- تنعيم الوحدة الضرورية للحتاجة الاعتداد
طرف اصرافاته جوردة اطمئنة

ـ تَكْوِينِ مُتَابِلِيَّةٍ مُعْنَىً بِالْمُجْرِمَةِ
وَالْمُطْبِسَةِ

ـ تَكْوِينِ حِلَّاتٍ مُنْتَصِّبَةٍ اِلَيْتَوْجِ

الْمُضْعِدَاتِ

عِيْلَةِ الْمُهْرَبِ الْمُشْعَالِ
الْفَلَاحَةِ أَوْتِ دَا هَا
فَسَانِ يَرْوَلْ

عِيْلَةِ الْأَرَاسَاتِ

عِيْلَةِ اِجْدِيَّكِ تَرْكِيَّسِ

Coopérative Feminine
AJDIG W'TARGANINE
GSM: 66 61 38 13 72
Tél/Fax: (+212) 5 28 25 44 89
E-mail: ajdigtaquinte@yahoo.fr

نَزَّهَةِ تَارْخَانَةِ
الْمُهْرَبِ



امضاء: فاطمة الدين

LISTES DES PARTICIPANTS

REUNION EIES DES PROJETS ASIMA PILIER II

04 JUIN 2012 A LA DRA SOUSS MASSA DRAA

Nom et prénom	Organisme	N° Tel	E-mail	Emargement
Rehammed Soudi	cap aux îles taquini	528254487	rdj@taquini.com	copyed
ADDI M'hamed	EDIB	0661842950	sabao.65	
LAFICEN BABA ouk	CT 54-06, 6613944	0522254066	babaouk@hotmai.lf	
Edouff Abd. Chouaid	EDIC	0661393366	edouff1@yahoo.fr	
Mme Farida Darych	Cap. Tangerme	0662042786	farida.darych@tangerme.tn	
(Trésorier de l'Institut de Coopération Pan-				W

Annexe 2 : PV de la réunion de concertation sur les recommandations du PGES, tenue en octobre 2015

اوكلم استوكات بـ
دائرۃ آیت بـ

Le 29-10-2015

دحفل اجتماع حول دراسة التأثير البيئي والاجتماعي لمشروع تعمير البنات الكلية والعلوي

انعقد يوم 29 أكتوبر 2015 على الساعة 9h يهتم تعاونية أجياد ترئس اجتماع مول دراسة التأثير والاجتماعي لمشروع تعمير البنات العلوية والطبيعة في إطار مشروع اللامدة الدخامية والعمدية بالعمران الهمم من طرف السيد الوالي، وذلك بحضور كل من السادة :

- ١- محمد لوحيد رئيس اتحاد ركنت
- ٢- هشام مبارك رئيس المشروع بالعمران الأقلية لللامدة بأكادير
- ٣- صويم ابادي سكرتيرة تيار EDIC-TeamMarrakech

٤- هاجر مستعيم ممثلة مكتب الدراسات EDIC-TeamMarrakech بعد شرح ٣ هذه المشروع من طرف ممثلة مكتب الدراسات، نفت هنا نقاشة ادارة ابيبي والاجتماعية الالية لوقع تأثير المشروع على هذا التأثيرات الديجبلية والطبيعة العشوائية بالكلية إلى المؤتمرات العمومية اتخاذها، انما الاتفاق بالاجماع على أن المشروع لا ينبع على الضرر على البيئة.

الدّوافع:

- ١- (احمد كوسيد رئيس اتحاد ركنت)
- ٢- هشام مبارك : هندسة بالعمران الامانة العامة بأكادير
- ٣- صويم ابادي : سكرتيرة تيار EDIC-TeamMarrakech
- ٤- هاجر مستعيم : ممثلة مكتب الدراسات EDIC-TeamMarrakech